

**Procès verbal**  
**Comité syndical du 04 octobre 2023 – Piégut-Pluviers**

**Étaient présents :**

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Nadia DUFORT, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD, Florence FAURE, Cécile DUDOGNON, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Christelle THORE, Jean LEGOFF

**Excusés et absents :**

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD

Collège départemental : François BOISSERIE, Mélanie CELERIER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danièle FAUCHER, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATAISSOU, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Véronique BRAUD, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Jean-Paul BONNIN, Marie-Jeanne DARTOUT, Julien MARIE, Aude de COURCEL, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIÈRE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Francine BERNARD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Lucien COINDEAU Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir :**

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR

Collège départemental : François BOISSERIE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie CELERIER à Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Claudette LORGUE à Lies SWIDERSKI, Dominique MOLINA à Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Véronique BRAUD à Pascal MECHINEAU, Laurent MENUT à Fabien HABRIAS, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Bernard VAURIAC à Pascal BOURDEAU, Francine BERNARD à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	4	5	15.3	76.5	152.7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	40	49	1	49	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>46</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>152.7</b>	

**Le quorum est atteint.**

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie le maire, Alain MARZAT, et le délégué de la commune de Piégut pour l'accueil et la mise à disposition de la salle. Le maire prend la parole pour évoquer l'événement à venir la semaine suivante, l'accueil du spectacle « La cabane à Plume(s) » dans le cadre des Journées du Parc sur sa commune.

En suivant, Adeline Chozard propose un point sur l'organisation et le déroulement de la manifestation.



D'autres notes d'information sont présentées : retour sur l'Université d'été et présentation d'un projet de convention citoyenne dans le cadre de la révision de charte, organisation d'un séminaire sur le thème des Nuits étoilées, les 9 et 10 novembre à Limoges et information sur la dotation « biodiversité » pour les communes du PNR.

Avant l'ouverture de la séance, le Parc propose une intervention de M. Quentin LAFFETER, Directeur des études, Chef de service adjoint Etudes et Diffusion à l'INSEE, Délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine. Il présente un portrait de territoire sur le périmètre d'étude de la future charte du Parc. Une étude très instructive qui a suscité beaucoup d'échanges à l'issue de la présentation. Le document est disponible sur le site internet du Parc.

#### Ouverture de séance à 19h05.

La Présidente constate que le quorum est atteint.

Fabien HABRIAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical précédent, en date du 29 juin 2023, est adopté à l'unanimité.

---

### **1/ Budget principal du PNR PL : Décision modificative n°2 « Immobilisations incorporelles » - Délibération 70-2023**

Rapporteur : La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Le chapitre 20 en section d'investissement dépenses « Immobilisations incorporelles » du budget principal 2023 du PNR PL est abondé de 25 000 €.

Or, avec la création du site Internet, les différentes campagnes photographiques avec cessions des droit, les prévisions budgétaires de ce chapitre ne sont pas suffisantes.

Il conviendrait de prendre la décision modificative suivante :

Section investissement dépenses :

- Chapitre 23 (immobilisations en cours) - article 2313 (constructions) : - 60 000 €
- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) – article 2051  
(concessions, droits similaires) : + 60 000 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la décision modificative présentée ci-dessus et autorise la présidente à procéder au recrutement et à signer tout document en lien avec ce dossier.

### **2/ Dissolution du budget annexe « LIFE + Nature Margaritifera margaritifera, restauration de la continuité écologique » LIFE NAT/FR/000506 » et intégration vers le budget principal du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin - Délibération 71-2023**

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Par délibération n°41.2014 en date du 26 juin 2014, le Comité syndical avait approuvé la création d'un budget annexe « LIFE 13 NAT/FR/000506 Préservation de Margaritifera margaritifera et restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne 2014/2020 ».

Considérant que le programme européen est aujourd'hui terminé.

Considérant qu'il convient de reprendre dans le budget principal l'intégralité de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe LIFE au 1er janvier 2024.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la dissolution du budget annexe LIFE au 31/12/2023, supprime le budget annexe LIFE au 1<sup>er</sup> janvier 2024, accepte que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal du Syndicat mixte au terme des opérations de liquidation, et autorise la présidente à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### **3/ Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1.01.24 – Délibération 72-2023**

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU



Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis du comptable public en date du 27 juillet 2023 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

→ À l'unanimité, le Comité syndical adopte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, acte que la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 s'appliquera au budget principal et au budget annexe « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la prévention des inondations sur le bassin de la haute Dronne (GEMAPI) », adopte le vote des budgets par nature avec présentation fonctionnelle et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et autorise l'exécutif ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

#### **4/ GEMAPI Suppression de postes après avis du CST – Délibération 73-2023**

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Vu l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n°91-298 du 20 mars 1991,

Vu la délibération 80-2022 créant les emplois afin de mener les étapes nécessaires à la finalisation du PPG et à la mise en place de la compétence GEMAPI

Vu la délibération en date du 29 juin 2023 sollicitant l'avis du Comité social territorial quant à des suppressions de postes vacants,

Vu l'avis favorable du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 08 septembre 2023

Considérant la nécessité de supprimer les emplois vacants suivants :

- Catégorie A, Ingénieur principal
- Catégorie B, Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal 1<sup>ère</sup> classe

→ À l'unanimité, le Comité syndical supprime les emplois de catégorie A, Ingénieur principal, Catégorie B, Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, décide qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du 15 novembre 2023, adopte les modifications ainsi proposées, autorise la présidente à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire, charge madame la présidente de la publicité et de l'exécution de cette décision.

#### **5/ Création d'un emploi permanent pôle « Transition écologique et énergétique » - Délibération 74-2023**

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

La création de deux postes permanents étaient inscrits à l'ordre du jour. Le poste du pôle Administration et finances est reporté ultérieurement.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le programme Life abeilles sauvages comporte 3 postes non permanents (CDD projet) créés lors du comité syndical du 17 juin 2021 : 1 poste de coordination générale et communication, 1 poste de gestionnaire administratif et financier et 1 poste de chargé de mission abeilles sauvages. À la suite de la démission de la chargée de mission



Life abeilles sauvages en septembre dernier, un agent Parc permanent du Pôle transition écologique s'est proposé pour conduire ces missions pour la durée du programme. Pour cela, il est nécessaire de créer un emploi permanent « Chargé de mission Life abeilles sauvages » relevant de la catégorie B et par conséquent de supprimer l'emploi « Chargé de mission Natura 2000 Nizonne et Zones Humides » occupé précédemment par l'agent afin de rester à effectifs constants.

Il s'agit donc de procéder à la création d'un emploi permanent Technicien, grade technicien principal 1<sup>ière</sup> classe à temps complet (35 heures), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des techniciens au grade technicien principal de 1<sup>ere</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi aura la charge des fonctions suivantes :

Pour la création de ce poste, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la présidente propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour intégrer la création demandée.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la création d'un emploi permanent de technicien, grade technicien principal 1<sup>ière</sup> classe à temps complet (35 heures), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, modifie par conséquent le tableau des effectifs à compter de cette même date et décide d'inscrire au budget primitif 2024 les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

## **6/ Création de deux emplois en contrat de projet - Délibération 75-2023**

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

En 2022, le Comité syndical a adopté l'engagement du Parc dans la gestion du site Natura 2000 Nizonne pour une durée de trois ans couvrant la période 2023 à 2025 et le budget associé (délibération n°112-2022 et 126-2022 et, nous avons également acté un Projet agri environnemental à l'échelle du Parc pour la période 2023 à 2027 (délibération n°127-2022).

Lors des Comités syndicaux du 31 janvier 2023 et du 26 avril 2023, le Comité syndical a validé l'engagement du Parc dans le CTMA Vienne Médiane et le recrutement d'1/2 ETP en contrat de projet pour répondre efficacement à ce travail partenarial avec les financements associés (délibération n°05-2023 et 46-2023).

Les engagements du Parc dans les différents programmes exposés ci-dessus et un mouvement de personnel ces derniers mois ont nécessité une adaptation dans la création et l'émergence de deux contrats de projets en lien avec la préservation des zones humides, la gestion de Natura 2000 et l'animation des mesures agri environnementales.

Pour répondre à ces besoins, il convient de pouvoir recruter en contrat de projet pour deux missions : la première en faveur de la préservation des zones humides dans le cadre des missions de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides, la seconde pour la continuité de l'animation du site natura 2000 et la gestion des MAEC. Comme exposé, le financement de ces deux missions sont couverts par des contrats signés par le Parc et ses partenaires.

### **Pour la gestion des zones humides :**

Il convient de procéder à la création d'un emploi non permanent de Technicien chargé de mission zones humides à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin de la Vienne médiane et de ses affluents et plus particulièrement les actions relatives aux zones humides, le développement des actions dans le cadre des financements de la CATZH liées à l'agence de l'eau Adour Garonne. Cet emploi est créé pour la durée couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2026 inclus.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet, visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, d'une durée de trois ans renouvelable dans la limite du projet.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 389 majoré 368 et l'indice brut 597 majoré 503 (la rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification



détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du syndicat mixte.

#### Pour la gestion de la zone Natura 2000 Nizonne et des PAEC :

Il convient de procéder à la création d'un emploi non permanent de Technicien chargé de mission natura 2000 Nizonne (3/4 ETP) et gestion des MAEc (1/4 ETP) à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien ces missions dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 Nizonne et de l'animation du Projet agri environnemental du PNR. Cet emploi est créé pour la durée couvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2026 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi aura la charge de l'animation du site natura 2000 pour 75% du volume horaire annuel de son temps pour assurer les principales actions. L'animation des PAEC pour 25% du volume horaire annuel se scinde en deux actions distinctes :

- Temps d'animation pour l'élaboration des diagnostics individuels et plans de gestion dédiés
- Temps de coordination, temps préalables aux diagnostics et plans de gestion.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet, visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, d'une durée de 3 ans renouvelable dans la limite du projet.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 389 majoré 368 et l'indice brut 597 majoré 503 (la rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du syndicat mixte.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la création des deux emplois dans le cadre décrit, autorise la présidente à procéder au recrutement et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

#### 7/ Rôle, missions et fonctionnement du Conseil scientifique du PNRPL – Délibération 76-2023

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin prévoit dans son chapitre consacré aux organes consultatifs (alinéa 1.2.3.) la création d'un conseil scientifique (alinéa 1.2.3.4.) ainsi définit :

« Il est constitué, auprès du Comité syndical, un organe consultatif dénommé « Conseil scientifique du Parc naturel régional Périgord-Limousin ».  
Le Comité syndical délibère sur la création et la composition du Conseil scientifique qui est composé de membres qualifiés par leurs compétences scientifiques reconnues dans diverses disciplines en relation avec les problématiques traitées par le Parc.  
Le Conseil scientifique remplit des missions de réflexion, de conseil et de proposition auprès du/de la Président(e) et du Comité syndical. Il participe à l'analyse et à l'expertise des enjeux scientifiques liés aux décisions du Parc.  
Il peut être saisi par le/la Président(e) du Parc ou s'autosaisir sur toute question relative à la mise en œuvre de la Charte du Parc.  
Le Conseil scientifique se dote d'un règlement intérieur pour préciser son fonctionnement. »

Ainsi, le comité syndical doit se doter d'un conseil scientifique du Parc naturel régional Périgord-Limousin pour :

- Bénéficier de la participation de scientifiques au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la charte, notamment en y introduisant une **dimension prospective**,
- Disposer d'un **système d'alerte** sur des sujets liés aux missions et objectifs fondamentaux du Parc, et d'un **cadre méthodologique** de ses actions.



- Orienter et faciliter la production de connaissances nouvelles et/ou la **mobilisation des acquis de la recherche** pour l'action territoriale.
- Renforcer la lisibilité sur son territoire de la **5<sup>e</sup> mission des Parcs relative à l'expérimentation et la recherche**, en développant les relations du Parc avec les milieux scientifiques.
- Stimuler, en identifiant les enjeux et en mettant en œuvre une expertise collective, la **capacité d'innovation du Parc**, et l'appuyer dans son rôle de repérage et d'accompagnement de l'innovation portée par les acteurs territoriaux.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide les modalités proposées en séance pour aboutir à la mise en place du conseil scientifique en 2024, désigne Henri SEEGERS délégué de la commune de Miallet, élu à l'unanimité par l'Assemblée, référent du conseil scientifique du Parc et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

**8/ Convention de partenariat entre PNR PL et le Master « Valorisation du patrimoine et développement territorial » de l'Université de Limoges et de l'EPLFPA d'Ahun pour 2023-24 - Délibération n°77-2023**  
 Rapporteur : Pascal BOURDEAU

La géodiversité est un axe de travail qui n'a pas été abordé par le Parc. Bien que le Parc présente une grande diversité géologique, avec des éléments singuliers à l'échelle régionale et nationale (astroblème de Rochechouart-Chassenon, affleurement de serpentines...), il s'agit d'un sujet nouveau à développer dans le cadre de notre présente Charte et de la Charte à venir.

L'émergence de ce sujet fait suite aux travaux d'inventaire régionaux engagés par la DREAL, avec la rédaction de sites inscrits à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), susceptibles d'alimenter la Stratégie des Aires Protégées. Dans la fiche projet n° 11 du contrat de Parc 2023-2026 que nous avons validé lors du Comité syndical du 26 avril 2023, nous avons convenu de développer les actions suivantes :

- Faire une synthèse des éléments géologiques singuliers du Parc, identifiés dans le cadre d'autres projets
- Editer une carte géologique du Parc
- Imprimer un guide géologique du Parc, avec un chapitre dédié aux curiosités géologiques
- Animer un réseau et développer un plan d'action partagé

Un échange avec les enseignants de l'Université de Limoges a permis de construire un projet d'étude sur le territoire du Parc pour affiner les connaissances sur le patrimoine géologique et identifier ces singularités à travers notamment des sites remarquables. Cette étude requiert une phase de recherche documentaire mais également des prospections sur le terrain.

La présente convention fixe les modalités de partenariat entre l'université de Limoges, l'EPL d'Ahun et le Parc naturel régional Périgord-Limousin pour la période universitaire 2023-2024. Elle prévoit une prise en charge par le Parc naturel régional Périgord-Limousin des frais occasionnés notamment par le déplacement sur le terrain des étudiants de l'EPL d'Ahun à hauteur de 1 800 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat mixte.

→ À l'unanimité le Comité syndical engage le Parc dans l'élaboration d'un inventaire des enjeux géologiques de son territoire sur son territoire, valide la convention de partenariat annexée avec l'Université de Limoges et l'EPL d'Ahun et d'autoriser une dépense maximale de 1 800 € dans le cadre de l'exécution de cette convention et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

**9/ Convention de partenariat entre PNR PL et l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT) pour 2023-24 - Délibération 78-2023**

Rapporteur : Pascal BOURDEAU



Les 2 projets agro-environnementaux et climatiques PAEC 2023-2027 déposés par le Parc permettent aux agriculteurs de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), sur les bases suivantes :

- PAEC Pastoralisme, sur l'ensemble du territoire du Parc (type Prairies Fleuries, mesures sur la diversité floristique des prairies),
- PAEC des bassins versants Vallée de la Nizonne, haute-Dronne, ainsi que sur les nouveaux bassins versants Bandiat, Tardoire, vallées Isle et Colle ; les mesures activées sur les bassins versants portent sur les zones humides, le retard de fauche, la reconversion de terres arables en prairies, et la mesure pollinisateurs (en lien avec le LIFE Abeilles Sauvages).

A cette date, le bilan contractuel de la campagne 2023 est le suivant : 51 exploitations agricoles concernées, 2748 ha de surfaces engagées, pour un engagement comptable de 1 171 214 €. Ces valeurs sont données à titre informative. Une instruction administrative des DDT sur les contrats passés sera opérée prochainement.

Les mesures engagées sont nouvelles, suite à la refonte de la PAC en 2023. Il est demandé au groupe d'étudiants d'engager une démarche d'évaluation sur ce sujet, d'identifier les forces et faiblesses du dispositif, et de préciser des évolutions souhaitables. Leurs travaux serviront aussi à nourrir la révision de la charte du Parc, en questionnant le territoire sur la politique agro-environnementale du Parc.

La convention annexée fixe les modalités de partenariat entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse et le Parc naturel régional Périgord-Limousin pour la période 2023-2024. Elle prévoit une prise en charge par le Parc naturel régional Périgord-Limousin des frais de mission occasionnés par le déplacement sur le terrain des étudiants et le versement éventuellement d'une gratification à concurrence de 800 €.

→ À l'unanimité, le Comité syndical engage le Parc dans une évaluation de projet de la démarche agro-environnementales du Parc avec les étudiants de l'ENSA de Toulouse, valide la convention de partenariat avec l'ENSAT et autorise une dépense maximale de 800 € dans le cadre de l'exécution de cette convention, et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## **10/ Contrat cadre pluriannuel ADEME - étude et animation sur l'adaptation au changement climatique – Délibération 79-2023**

Rapporteur : Colette LANGLADE

L'ADEME et le Parc naturel régional Périgord-Limousin ont contractualisé depuis plusieurs années des contrats d'objectifs territoriaux Energie-Climat.

Aujourd'hui, il est proposé que le Parc contractualise avec l'ADEME à travers un contrat cadre 2024-2026. Cette aide de l'ADEME vient en appui aux actions inscrites au contrat de Parc et permettra de soutenir la mission énergie et adaptation au changement climatique.

Ce contrat cadre pluriannuel intégrera pleinement l'étude et l'animation du projet sur l'adaptation au changement du territoire, visant à cibler les enjeux et les actions prioritaires. Cette approche est transversale : évolution du climat, de la ressource en eau, émissions de gaz à effet de serre, impact sur la biodiversité, la forêt, les pratiques agricoles, l'aménagement du territoire, la santé, les paysages comestibles, le tourisme.

Cette étude comportera :

- un état des lieux
- des scénarios « tendanciels » climatiques et analyse des vulnérabilités du territoire à horizon 2040
- un récit prospectif des adaptations à accompagner sur le territoire
- la définition d'une stratégie et d'un plan d'action

Si ce contrat est finalisé et afin d'animer et de suivre cette étude, un poste de chargé de mission « Adaptation au changement climatique » sera proposé en renfort de la chargée de mission énergie.



→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le projet de contrat cadre pluriannuel avec l'ADEME, autorise la présidente à solliciter l'aide financière de 110 000 € de l'ADEME liée à ce contrat cadre 2024-2026 et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

### **11/ Identité graphique RICE – Délibération 80-2023**

Rapporteur : Colette LANGLADE

Depuis 2018, le Parc travaille à sa candidature pour obtenir le label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé – RICE » délivré par l'association International Dark Sky, association basée aux Etats-Unis. Ce projet constitue un levier essentiel pour lutter contre la pollution lumineuse sur notre territoire, faciliter l'accès à l'observation du ciel étoilé, préserver la biodiversité, réduire les consommations d'énergie et promouvoir l'astro-tourisme.

Dans le cadre de cette candidature, le PNR Périgord-Limousin a collaboré avec le graphiste A. Lemassons Studios, basé à St-Paul-la-Roche, pour créer une identité visuelle représentée par un logo. Ce logo a été conçu de manière à mettre en valeur la beauté de la nuit, en tenant compte des caractéristiques uniques de notre territoire, tout en restant compréhensible par tous. Il intègre plusieurs éléments distinctifs, notamment :

- Une Chouette chevêche et des chauves-souris
- Des Etoiles
- Une Branche de châtaignier
- La Tour de Piégut en élément patrimonial (continuité logo Parc)
- La phrase « Qu'es nuech... » en occitan

Ce logo a été validé par le COPIL RICE en juillet 2023. Un débat a eu lieu sur le choix du dessin de l'étoile qui au départ reprenait le logo de la Fédération des PNR de France mais qui semblait ressembler plus à un astérisque qu'à une étoile. De plus, lors du comité syndical du 29 juin 2023, la décision a été prise de valider le dépôt de notre candidature auprès de l'International Dark Sky Association. Cette candidature a été soumise le 27 juillet 2023.

IDA a fait part de quelques retours pour compléter notre dossier avant son examen en commission.

Ces retours comprennent les points suivants :

- Fournir des précisions sur les taux de conformité actuels des lampadaires.
- Clarifier la zone cœur et notre méthode pour la définir à travers la carte de pollution lumineuse.
- Compléter le Plan de gestion de l'éclairage en rappelant la législation française en matière d'éclairage.
- Inclure davantage d'images illustrant les menaces liées aux dômes de pollution lumineuse, en détaillant davantage les actions entreprises par les villes voisines.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide l'identité graphique proposée et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

### **12/ Demande de financement FEDER AP Nature et transition - Ma commune la Nuit – Délibération 81-2023**

Rapporteur : Colette LANGLADE

Depuis 2021, le Parc naturel régional Périgord-Limousin mène un appel à projet sur la thématique de la biodiversité nocturne : « Ma commune la nuit ».

Le programme Ma commune la Nuit se termine à la fin de cette année. Il a eu pour objectif de reconquérir une qualité de la nuit et des paysages nocturnes, aménager des espaces propices à l'accroissement de la biodiversité nocturne, dans le cadre d'une démarche participative et citoyenne sur 4 communes du Parc. Un séminaire de restitution aura lieu le 9 et 10 novembre prochain à la maison de la Région à Limoges pour que les expériences territoriales, les dernières avancées sur cette question puissent être exposées et débattues. Le programme prévisionnel est d'ores et déjà consultables et nous vous invitons à participer à cet évènement.



Lors du comité syndical du 21 octobre 2021, nous avons adopté un plan de financement prévisionnel qui avec la refonte du PO 2021 -2027 du FEDER Nouvelle-Aquitaine, nécessite d'être redéfini aujourd'hui.

Par arrêté la région Nouvelle-Aquitaine a attribué une aide par arrêté n° 2020/10766120 de 44,89% du projet plafonné à 56 703,80. Le complément de financement est assuré par du FEDER Nouvelle-Aquitaine selon les modalités inscrites dans le tableau ci-dessous.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel proposé pour la période septembre 2020 à décembre 2023 serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Frais de personnel	66 401,90 €	Appel à projet Nature et Transition 2020 (Région Nouvelle-Aquitaine )	40 750,02 €	23,43%
Frais généraux (15% frais personnel)	10 201,94 €	Feder Nouvelle-Aquitaine	56 703,80 €	32,61%
Frais de mission	4 233,00 €	Financement Parc (autofinancement et Plan d'action)	76 440,30 €	43,96%
Infrastructures et petit matériel	7 724,08 €			
Assistance extérieure	85 333,20 €			
<b>TOTAL</b>	<b>173 894,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>173 894,12 €</b>	<b>100,00%</b>

→ À l'unanimité, le Comité syndical annule la délibération N°59-2021, valide le plan de financement proposé, autorise la présidente à déposer une demande de financement FEDER auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Départ de Mme Maryline FORGENEUF

### 13/ Adhésion au Comité d'itinéraire de la Véloroute V93 – Délibération 82-2023

Rapporteur : la présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est traversé par plusieurs véloroutes dont certaines sont de véritables facteurs d'attractivité touristique et économique pour les territoires traversés (ex : V92 ou Flow vélo).

Pour rappel, en février 2023, Charente Tourisme a présenté à l'ensemble des acteurs haut-viennois concernés, la possibilité de s'associer à une démarche partagée de promotion touristique de la véloroute n° 93, allant du Lac de Vassivière en Haute-Vienne, à Saint-Nazaire en Loire-Atlantique.

Cette véloroute passe par le territoire du Parc au niveau des Communautés de Communes Ouest-Limousin et Porte Océane du Limousin.

Elle se connecte également avec deux autres itinéraires qui traversent le Parc : la véloroute V737 Rochechouart-Châlus-Dordogne et la V56 - Châlus (voie-verte des Hauts-de-Tardoire).

La V93 traverse 4 Parcs naturels régionaux (Millevalches en Limousin, Périgord-Limousin, Marais Poitevin et Brière) et un en devenir (Gâtine). Leur intégration au Comité d'itinéraire de la V93 a été estimée à 1500€/an/Parc, sur 4 ans.

L'adhésion du Parc au Comité d'itinéraire a été entérinée lors du Comité syndical du Parc du 4 avril 2023 (Cheronnac). Il s'agit à présent de formaliser le partenariat pour les années à venir (2023-26) en vue du développement et de la valorisation de l'itinéraire.



→ À l'unanimité, le Comité syndical autorise la présidente à signer la convention d'adhésion au Comité d'itinéraire, valide la participation financière du Parc pour un montant de 1500 € par an (2023-26), autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier et à faire exécuter la convention.

#### **14/ Sports de nature – Conventions tripartites Région NA, PNRs, Ligues et comités sportifs – Délibération 83-2023**

Rapporteur : la présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Depuis 2019, en réponse à l'ambition de la Région d'équilibrer l'offre de sports de nature vers les territoires plus ruraux et en particulier les Parcs naturels régionaux, la Région et le réseau inter-Parcs pilotent une démarche coordonnée et construite collectivement autour d'actions en réponse à la diversité des activités de pleine nature, l'engouement général autour d'elles, et leurs atouts/contraintes pour le milieu naturel et plus largement pour un territoire.

Avec cette démarche concertée, la Région souhaite :

- Accompagner les territoires de PNR en matière de sports de nature et les acteurs socioprofessionnels exerçant sur ces territoires
- Impulser la structuration de l'offre, des démarches en faveur du développement de ces pratiques en cohérence avec la protection de la nature, la conciliation des usages et l'accès raisonné aux milieux naturels de qualité.

Dans ce contexte, l'inter-Parcs de Nouvelle-aquitaine a poursuivi les actions suivantes :

- Préparation de conventions tripartites avec les comités sportifs d'athlétisme, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, cyclotourisme, randonnée pédestre, sport universitaire, sport rural, UFOLEP et UNSS,
- Conception d'une malle événement et de messages vidéo pour sensibiliser les organisateurs de manifestations et leurs participants,
- Impulsion d'un événement inter-Parcs pour 2023.

La Région, en collaboration avec le mouvement sportif et le réseau régional inter-parcs, concrétise aujourd'hui son engagement pour renforcer la dimension écoresponsable des manifestations sportives se déroulant sur les espaces naturels des PNRs de Nouvelle-Aquitaine. Le dispositif « J'adopte la Parc attitude » a été officiellement présenté lors des rencontres régionales des sports de nature le vendredi 22 septembre 2023 à Eymoutiers (87). Lors de l'événement, les malles éco-événement ont été remises aux 5 PNRs. Le partenariat entre la Région, les 5 PNRs de Nouvelle-Aquitaine et les ligues ou comités régionaux sportifs a été présenté avec les conventions attenantes.

→ À l'unanimité, le Comité syndical accepte que le Parc poursuive sa participation dans la démarche, autorise la présidente à signer les conventions de partenariat tripartites avec la Région et les fédérations sportives et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

#### **15/ Convention de partenariat entre le PNR PL et MaForêt – Délibération 84-2023**

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Le Pnr Périgord-Limousin porte depuis 2000 une charte forestière de territoire dont le principe directeur est d'accompagner le territoire vers la mise en place de sylvicultures adaptées aux enjeux économiques, patrimoniaux et environnementaux, dans un contexte de changement climatique.

Le Pnr Périgord-Limousin est donc à ce titre très vigilant quant aux développements sylvicoles nécessaires au territoire. Il a notamment accompagné l'émergence sur son territoire de premiers dossiers de sylviculture « carbone + » (aujourd'hui labellisés Label Bas Carbone).

Aujourd'hui, compte tenu des évolutions climatiques, de l'état sanitaire global des forêts du PNRPL (notamment du châtaignier, fortement dépérissant par exemple), il est indispensable de pouvoir promouvoir sur le territoire des sylvicultures adaptées, participant à la lutte et à l'atténuation du changement climatique, et préservant la biodiversité locale.

MaForêt a pour activité principale l'accompagnement des propriétaires forestiers dans la gestion de leur forêt. Elle propose notamment de leur apporter des aides financières grâce à des fonds privés d'entreprises qui souhaitent



s'engager en faveur du climat et de la biodiversité, en valorisant les services rendus par la forêt (séquestration du carbone, préservation de la biodiversité, des sols et des ressources en eau) dans le cadre du Label bas-carbone (LBC). Les sylvicultures soutenues sont donc réfléchies pour avoir des impacts positifs sur la quantité de carbone stockée, tout en s'intégrant dans un territoire et en ayant un impact moindre voire positif sur la biodiversité.

La convention proposée est relative aux modalités de partenariat entre MaForêt et le Pnr PL.

MaForêt apporte un soutien financier directement aux propriétaires forestiers du Pnr PL pour réaliser des projets forestiers qui permettent de séquestrer du carbone tout en apportant des services pour la biodiversité. Ces aides concerneront les forêts très déperissantes, ou dégradées par une tempête ou détruites par un incendie. Ce financement est cumulable avec des aides publiques sous certaines conditions précisées dans la convention. Le PnrPL informe les propriétaires privés de cette possibilité et des modalités, puis fait remonter à MaForêt de potentiels projets.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve la convention de partenariat, autorise la présidente à la signer et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

### **16/ Projet alimentaire territorial – Conventonnement avec AgroBio Périgord – Délibération 85-2023**

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Parc a démarré en 2017 autour des enjeux de la relocalisation d'une alimentation de qualité sur le Parc, et l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme national pour l'alimentation PNALIM.

Les actions ont débuté en 2018 avec un portage partagé entre le Parc, les chambres d'agriculture 24 et 87, et AgroBio Périgord. Elles se sont construites ensuite avec de nombreux autres partenaires autour de 3 problématiques centrales, avec une dimension culturelle forte :

- Développer l'autonomie des gestionnaires de restaurants collectifs
- Développer l'accessibilité des produits locaux de qualité sur le territoire pour les particuliers et pour la restauration collective (travail avec les agriculteurs, sensibilisation des familles)
- Reconnecter la jeunesse avec l'alimentation

En 2019, le Parc a obtenu de l'Etat la reconnaissance de la qualité de sa démarche transversale par l'obtention d'une labellisation « PAT » pour 3 ans.

Le comité syndical du 31 janvier 2023 a voté la mise en œuvre du renouvellement de la labellisation « PAT ». Il s'agira d'une labellisation de niveau 2, attribuée pour 5 ans sans financement spécifique, mais permettant de faciliter toute la dynamique partenariale et la communication auprès du territoire.

La labellisation demande des engagements partenariaux officiels.

Aujourd'hui, une convention avec AgroBio Périgord est proposée. Elle officialisera la collaboration Parc/AgroBio 24 autour de 3 axes :

- Impulser auprès du territoire l'engagement pour une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale.
- Outiller les restaurants collectifs ruraux pour développer une cuisine locale, saine et faite maison, au-delà des objectifs d'EGALIM
- Soutenir la réussite des installations agricoles et la reprise des exploitations

Concernant la restauration collective, la compétence est portée par InterBio Nouvelle Aquitaine en Haute-Vienne, qui délègue cette mission à AgroBio Périgord sur l'ensemble du territoire Parc.

D'autres conventions avec d'autres partenaires vous seront proposées ultérieurement.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la convention de partenariat autour du PAT du Pnr PL avec AgroBio Périgord, autorise la présidente à la signer, autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier et à faire appliquer la convention.



**17/ Partenariat entre le PNR PL et l'école supérieure internationale de Savignac : Accompagner la prise en compte des enjeux du développement durable dans le tourisme local – Délibération 86-2023**

Rapporteur : la présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Dans sa mission Tourisme durable, le Parc accompagne activement les entreprises touristiques pour intégrer les enjeux de la transition écologique et économique dans leurs activités. Pour cela, le Parc propose déjà différentes actions : Marque Valeurs Parc, formations thématiques, partage de bonnes pratiques...

Le Parc s'appuie pour cela sur un réseau d'acteurs impliqués. Or, il est important de pouvoir toucher d'autres acteurs, non déjà sensibilisés.

Le Parc envisage un partenariat avec l'École Supérieure Internationale de Savignac qui proposera à ses étudiants de Bachelor 3ème année, dans le cadre de leur module « Strategy Hospitality », de réaliser le diagnostic interne et externe auprès de TPE du domaine de l'hôtellerie et de la restauration du territoire du PNR. Les étudiants intégreront les sujets du développement durable et de l'ancrage territorial auprès de 10 entreprises touristiques du territoire dans leurs diagnostics et recommandations.

L'école apportera une analyse professionnelle et complète, adossée à un programme d'action, à chaque entreprise volontaire. Le Parc apportera à l'école et aux étudiants des informations concrètes en matière de transition écologique et énergétique et d'ancrage territorial (sujets peu abordés en classe). Le Parc s'engage à :

- Identifier les T.P.E volontaires,
- Accompagner les étudiants dans leur compréhension de la culture locale et des enjeux liés au développement durable, à la transition écologique et énergétique (documentation, organisation d'une journée de découverte et de visite, sensibilisation...),
- Participer au jury et au suivi et bilan de l'opération.

Pour faciliter la venue sur le terrain des étudiants, le Parc participera aux frais de mission induits par ce projet. La convention jointe à cette note précise les modalités de versement de cette contribution qui ne pourra excéder 1500 € TTC.

Outre les aspects méthodologiques de ce partenariat, il permettra aussi au Parc d'avoir une entrée auprès de nouveaux acteurs du tourisme local. Un partenariat similaire en 2022-2023 sur les enjeux d'intégration de la culture occitane comme atout touristique a été très fructueux, amenant des entreprises à mieux s'appropriier ces enjeux pour les convertir en offre touristique.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le partenariat avec l'École de Savignac-les-Eglises, autorise la présidente à signer la convention associée et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en remerciant l'Assemblée et en souhaitant pleine réussite aux Journées du Parc et au spectacle La cabane à Plume(s).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

La présidente,  
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

